

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 MAI 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LUNDI 4 MAI 2020, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents :

Monsieur le maire Simon Deschênes	
Monsieur Charles Soucy	conseiller district n ^o 1
Madame Ariane Lévesque	conseillère district n ^o 2
Monsieur Marc Portelance	conseiller district n ^o 3
Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n ^o 4
Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n ^o 5
Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n ^o 6

Sont aussi présents :

Madame Josée Latour	trésorière
Monsieur Martin Richard	directeur général
Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

Afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus et considérant l'arrêté pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux permettant aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y participer par tout moyen de communication, les membres du conseil participent à la séance par visioconférence à l'exception du maire présent en la salle Jean-Baptiste-Sasseville de la mairie de Sainte-Anne-des-Monts.

1.- Ouverture

20-05-098

2.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

3.- Adoption des procès-verbaux

20-05-099

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

20-05-100

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 avril 2020

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 avril 2020, Il EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

4.- Information

4.1 Abandon d'animaux

On a retrouvé des carcasses d'animaux morts dans rue du Verger. Le Refuge l'Ami des bêtes peut accueillir ces animaux au lieu de les laisser mourir dans la nature. Vous pouvez contacter le Refuge au 418-764-6904.

4.2 Nouvelle réglementation provinciale concernant l'encadrement des chiens

Un nouveau règlement d'application de la loi vise à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens. Cette injonction est entrée en vigueur le 3 mars 2020. Plus d'information est disponible sur le site web de la Ville.

4.3 Ouverture des infrastructures de plein-air de la Ville

Certaines infrastructures publiques fermées à cause de la pandémie Covid-19 seront rouvertes mais les mesures de distanciation sociale seront toujours en vigueur.

4.4 Quai de Sainte-Anne-des-Monts

Le maire a discuté avec Pêches et Océans Canada et, selon les informations qu'il a obtenues, le quai sera rouvert mais piétonnier. La pêche sera possible mais avec les mesures de distanciation sociale.

5.- Administration

20-05-101

5.1 Fermeture d'une partie de l'ancienne Route 6 et autorisation de vente au Club des grands espaces Gaspésie inc.

Considérant la demande des propriétaires du Sea Shack afin d'acquérir la partie de l'ancienne Route 6 menant au site du Sea Shack pour y installer un bâtiment d'accueil (guérite) de 8' x 12'.

Considérant que cette ancienne route est utilisée par les propriétaires des terrains plus au nord pour se rendre à leurs propriétés.

Considérant que la partie est de ce chemin est bornée au nord par un terrain appartenant au Sea Shack et sert uniquement à se rendre au site du commerce.

Considérant que la partie est du chemin n'est plus utilisée à des fins publiques par la Ville, elle pourrait être fermée et cédée aux propriétaires du Sea Shack, soit au Club Grands espaces Gaspésie inc.

Considérant que la partie ouest est utilisée par d'autres propriétaires, elle demeure la propriété de la Ville afin de protéger l'accès à leurs propriétés.

Considérant que les évaluateurs considèrent que la valeur de cette parcelle d'environ 916 mètres carrés est de 1 100 \$.

Considérant que les frais de cadastre et ceux reliés à la transaction seront à la charge des acheteurs.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts ordonne et statue que soit fermée et abolie comme chemin public l'ancienne Route 6 traversant le lot 36 rang 1 canton Tourelle.

Que la Ville cède au Club des grands espaces Gaspésie inc. cette parcelle du lot 5 685 025 situé en bordure des lots 5 407 687, 5 407 688 et 5 407 689, d'une superficie d'environ 916.8 m², pour une contrepartie de 1 100 \$.

Que les frais professionnels (notaire et arpenteur-géomètre) seront à la charge de l'acquéreur.

D'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'acte de vente à intervenir avec le Club des grands espaces Gaspésie inc.

ADOPTÉE

20-05-102

5.2 Bourse d'études à l'élève qui s'est le plus amélioré

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder une bourse d'études de 500 \$ à l'élève qui s'est le plus amélioré parmi les finissants de l'école Gabriel-Le Courtois.

ADOPTÉE

6.- Trésorerie

20-05-103

6.1 Approbation des comptes payés et à payer au 30 avril 2020

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOIT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- les comptes payés, chèques n^{os} 31616 à 31645, pour un montant de 231 975,50 \$,
- les comptes à payer, chèques n^{os} 31646 à 31747, pour un montant de 186 784,21 \$,
- pour un total de 418 759,71 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Latour, trésorière

9.- Travaux publics

20-05-104

9.1 Autorisation d'un appel d'offres public pour travaux de réhabilitation de la piste 14-32 et la mise aux normes de l'aéroport de Sainte-Anne-des-Monts

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation de la piste 14-32 et la mise aux normes de l'aéroport de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE

10.- Loisirs

20-05-105

10.1 Mise à niveau de la Maison de la culture – autorisation de paiement à Englobe

CONSIDÉRANT la résolution 19-07-201 acceptant la soumission d'Englobe, au montant, avant taxes, de 9 641 \$ pour services en géotechnique dans le cadre du projet de mise aux normes de la Maison de la culture.

CONSIDÉRANT la facture 900321950 d'Englobe au montant de 4 024 \$ avant taxes.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement 2.6.3 de Planigram au montant de 4 626.59 \$ incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de 4 626,59 \$, taxes incluses, à Englobe. Cette dépense sera prise à la réserve financière créée en vertu du Règlement 15-809 et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711.

ADOPTÉE

11. Incendie

12.- Période de questions

Il n'y a pas de période de question étant donné que la séance se tient à huis clos.

20-05-106

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20h10.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/hl
